

Projet Euromountains.net – Thème 3 *INTERREG III C*



**Défense et gestion des zones rurales, paysages et
ressources naturelles fragiles en montagne**

Etude de cas : « Mårfjell », comté de Télémark, Norvège

Date : 01 novembre 2006 (rapport final)



Projet cofinancé par l'Union européenne

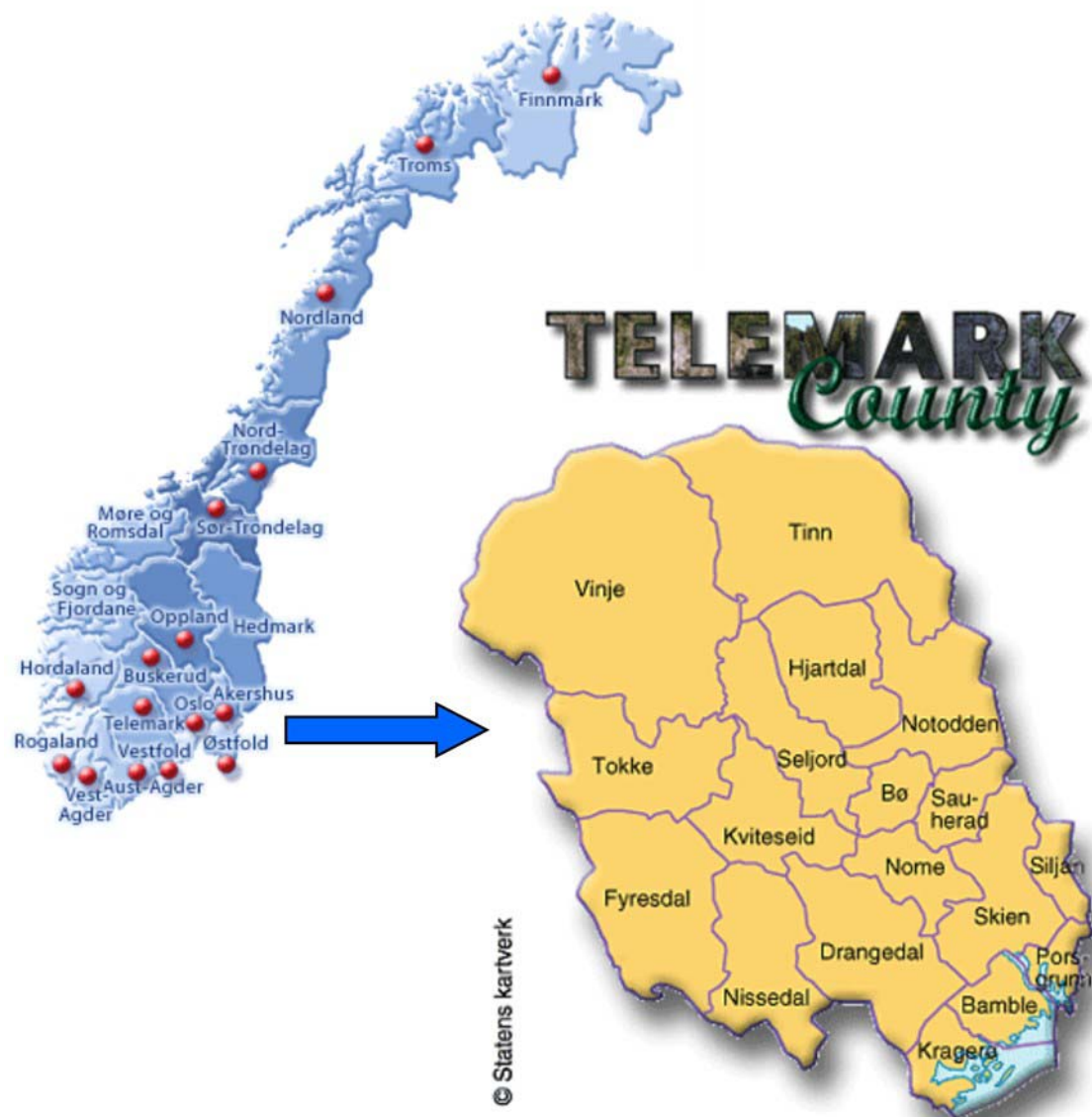
Étude de cas : « Mårfjell », comté de Télémark, Norvège

Table des matières

	Page
1 Descriptif de la zone d'étude	3
Situation géographique	3
1.1 Environnement géographique	5
1.2 Dynamique socioéconomique	5
1.3 Traits spécifiques de la zone en termes paysager et de ressource naturelle	6
1.4 Organisation et zonage politique	6
2 Formulaire de description de la ressource	8
2.1 Descriptif de la ressource	8
3 Formulaire de description de projet	9
3.1 Le projet	9
4 Contexte politique et interventions publiques	11
4.1 Cadre politique pertinent pour le projet	11
5 Coopération et partenariat privé-public	12
5.1 Coopération avec les acteurs de terrain	12
6 Evaluation des résultats locaux de l'activité	13
6.1 Efficacité du projet	13

1 – Descriptif de la zone d'étude

Situation géographique





Parc national de Hardangervidda

1.1 Environnement géographique

Dénomination de la zone

Sameige de Mårfjell et Hardangervidda, municipalités de Tinn et Vinje, comté de Télémark. 70 % de la zone se situe sur le territoire du Parc national de Hardangervidda.

Altitude (min/max) :

Entre 1 031 m (Vollevatn) et 1 474 m (Vikfjellet) d'altitude.

Paysage :

La partie occidentale de Hardangervidda est constituée d'un plateau montagneux typique flanqué de massifs ondulants. Le sol rocailleux aride et le climat rude limitent la végétation et créent des landes rases et ventées. Ces conditions sont favorables à la mise en pâture du renne, surtout en automne et en hiver. Le paysage se caractérise également par de larges cours d'eau et de nombreux étangs et lacs peu profonds.

Climat :

Le climat du Hardangervidda est rude, quasi-polaire, caractérisé par des hivers longs (novembre-mai) et des étés/automnes très perturbés (juin-octobre).

1.2 Dynamique socioéconomique

Population 01.01.06

						Evolution (%)	Chômeurs complets (%)	Hab./km ²
	total	hommes	femmes	0-15 ans	67 ans et plus	Par rapport à 91	sans emploi	densité de population
Télémark	166 140	81 842	84 298	32 625	23 775	2,01 %	3,6	11,99
Vinje	3 694	1 851	1 843	758	552	-6,69 %	2,2	1,35
Tinn	6 247	3 004	3 243	1 159	1 124	-8,98 %	3	3,37
Buskerud	245 225	121 007	124 218	49 637	32 605	8,86 %	3	17,77
Hol	4 500	2 227	2 273	870	695	-4,46 %	1,5	2,71

Emploi par secteur d'activité (au 31 décembre 2004)

	Buskerud	Télémark	Tinn	Vinje
Agriculture, sylviculture et pêche	3 013	1 864	69	120
Pétrole et gaz naturel, exploitation et transport par oléoduc/gazoduc	1	126	0	0
Industrie et mines	16 583	11 707	423	74
Fourniture d'électricité et d'eau	759	881	113	37
Construction	9 188	5 962	290	254
Commerce de détail et horeca	22 323	12 789	452	297
Transports et communications	5 922	3 784	131	97
Services financiers et professionnels	11 076	6 355	175	42
Administrations et autres services publics	40 952	28 806	1 145	754
Autres	93	70	3	3
Total	109 910	72 344	2 801	1 678

Source : PANDA

Aperçu général de l'activité économique et de son développement dans la zone

Les municipalités de Tinn et Vinje sont depuis toujours des villages agricoles de montagne pratiquant une agriculture de subsistance exploitant principalement les ressources locales de la montagne (élevage, chasse et pêche). Aujourd'hui encore, ces activités régulent pour une bonne part la vie économique de ces communes. Un paysage industriel s'est également imposé dans la municipalité de Tinn (Rukjan) avec l'avènement de l'énergie hydroélectrique au début du 20^e siècle et l'implantation de Norsk Hydro. Cette tendance s'est prolongée jusque dans les années 80, date du ralentissement prononcé de l'activité industrielle de Rukjan. Ces vingt dernières années, de nouvelles activités industrielles se sont implantées mais l'industrie ne domine plus autant le paysage que par le passé. Les voyages et le tourisme sont également des activités de longue tradition dans la zone et c'est d'ailleurs le secteur qui s'est développé le plus rapidement ces trente dernières années. La plupart des entreprises du secteur sont étroitement associées à la poursuite du développement des stations de ski alpin et nordique.

Activités qui ont un impact sur les ressources naturelles dans la zone

L'exploitation des ressources de l'agriculture traditionnelle de montagne est autosuffisante à long terme et se caractérise par le prélèvement des surplus. A part le logement individuel et des infrastructures routières basiques, l'impact de la présence humaine dans la zone sur les ressources naturelles est minime.

Le développement de l'énergie hydroélectrique et, en corollaire, de son industrie de production dans la première moitié du 20^e siècle a eu un impact considérable sur les ressources naturelles. Le régime des grands étangs, lacs et chutes d'eau est désormais fortement contrôlé. Le drainage de ces étendues d'eau, associé à la construction de routes, de zones industrielles et de lignes à haute tension, a considérablement affecté aussi bien les ressources naturelles en tant que telles que leur qualité. La présence et l'activité de bon nombre d'entreprises du secteur hydroélectrique ont eu un impact négatif sur l'exploitation traditionnelle de diverses ressources, par exemple halieutiques (surpêche).

Le secteur du tourisme exploite la montagne en tant que substrat de son activité aussi bien en été qu'en hiver. Le niveau d'activité n'est pas assez intense pour lui appliquer l'expression de « tourisme de masse », à l'exception peut-être du segment des sports d'hiver (alpins) qui pourrait dans certains cas correspondre à cette définition, mais seulement sur des zones bien délimitées et en aucun cas à proximité des zones protégées.

1.3 Traits spécifiques de la zone en termes paysager et de ressource naturelle

Principaux traits caractéristiques sur le plan paysager et des ressources naturelles

Territoire	Superficie totale (km ²)	Part située à plus de 600 m d'altitude (%)	Superficie en zone protégée (km ²)	Part située en zone protégée (%)
Télémark	13 854	56		
Vinje	2 731	97	842	27
Tinn	1 853	88	337	16
Buskerud	13 796	60		
Hol	1 663	99	597	32

Ressources naturelles de la *sameige* de Mårfjell

Superficie : 360 000 da (36 000 ha), c'est-à-dire 360 km² à cheval sur les municipalités des Tinn (Mårfjell) and Vinje (Austre Vollane), dont 40 000 da (40 km²) d'étendues d'eau, le reste étant composée de roche exposée et de maquis (arbustaire).

Pâturages : la majeure partie de la zone est pâturable.

Chasse : - chasse au renne : le territoire de la *sameige* de Mårfjell joue un rôle clé dans la gestion de la harde de rennes du parc national du Hardangervidda. (5-10% des permis de chasse et 15-20% des prélèvements) ;
- chasse au menu gibier (principalement le lagopède).

Pêche : bonne espèce de truite frayant naturellement dans les 40 km² d'étendues d'eau de la zone. Les statistiques annuelles de prélèvement montrent depuis de nombreuses années la capture d'environ quatre tonnes de poisson par an, le produit de la pêche à la ligne (soumise à délivrance d'un permis) étant à ajouter à ce chiffre.

Autres ressources dans la *sameige* de Mårfjell

Chalets : La *sameige* est propriétaire de 30 chalets de tailles diverses (des simples petits abris de pierre de 10 m² au Mårfjellstugu, dont la capacité d'accueil est de vingt lits). Douze sont situés sur le territoire du parc national. Six seulement sont accessibles par la route et quelques-uns uniquement en bateau (depuis la route). Tous les chalets sont situés au bord de l'eau et sont équipés de bateaux.

Production d'électricité : la *sameige* est propriétaire des droits sur la chute d'eau qui relie les deux grands réservoirs hydroélectriques (Mår et Kalhovd) du territoire. Cette situation est héritée de règlements très anciens qui stipulent que seules les *sameige* peuvent être propriétaires de la plupart des droits associés aux chutes d'eau. Celle qui relie le réservoir de Mår au Kalhovdfjorden est régulée par une nouvelle centrale hydroélectrique (Stegaros) inaugurée en 2003. La *sameige* loue la chute et les terrains occupés par les installations hydroélectriques.

Défis locaux (en termes d'exploitation de la zone, de changement climatique, de prolifération de la végétation, de tourisme de masse, etc.)

Pour l'heure, la zone de l'étude n'est pas particulièrement menacée par les défis évoqués ci-dessus. Il n'existe aucun projet de développement à grande échelle de la construction de chalets ou d'infrastructures touristiques dans la zone. La prolifération du couvert végétal n'est pas un problème puisque la majeure partie de la zone est située au-dessus de la limite de végétation arborée. Le tourisme de masse ne constitue pas non plus une menace particulière pour la zone. La réglementation limitant le nombre de nuitées autorisées dans la zone évite tout problème potentiel de ce point de vue. La zone a bien été menacée par les pluies acides dans les années 80-90 mais les mesures de prévention et de lutte contre la pollution atmosphérique engendrée par l'industrie européenne ont permis d'endiguer le problème ces dernières années.

1.4 Organisation et zonage politiques

Répartition selon la Nomenclature unifiée des territoires statistiques (NUTS).

2 – Formulaire de description de la ressource

2.1 Descriptif de la ressource

L'exploitation des ressources de la *sameige* de Mårfjell

Pastoralisme : les terres de la copropriété ne sont plus exploitées pour la mise en pâture du bétail domestique (ovin/bovin). Il y a plusieurs raisons à cela, la principale étant que les membres de la *sameige* qui possèdent un cheptel préfèrent occuper des pâtures plus accessibles. La réduction généralisée du cheptel signifie en outre que le marché de location de ces pâtures isolées est inexistant. Ainsi, seul le renne sauvage paît désormais dans les pâturages de la zone. Sa présence dans la zone, hiver comme été, signifie que la ressource est importante pour son bien-être à long terme.

La Chasse au renne est pratiquée par les copropriétaires de la *sameige*, qui vend également des droits/permis de chasse. Après avoir essayé plusieurs approches d'organisation de l'activité cynégétique (dont une chasse guidée qui n'a pas fonctionné), le modèle de chasse en groupe désormais en place donne de bons résultats : un forfait inclut le droit de chasse et de pêche et l'hébergement (jusqu'à une semaine), l'hébergement étant facultatif. Le droit de chasse perçu inclut l'accès au domaine de chasse et le droit d'y chasser pendant vingt-quatre heures. Un droit supplémentaire est perçu par animal abattu. Cette approche garantit la fréquentation de la zone de montagne et des prélèvements de gibier respectueux des quotas. Le principal facteur limitant cette activité est le plafonnement de la capacité d'hébergement dans le domaine de chasse. La *Sameige* a obtenu une autorisation de survol et d'amerrissage pour acheminer les chasseurs au gros gibier et transporter le produit de leur chasse. Cette autorisation est assortie d'une limite concernant le nombre de mouvements d'hydravions, qui ne sont en outre autorisés à amerrir et décoller que sur certains lacs. Bien que le transport aérien ne soit pas autorisé pour la chasse au menu gibier ni pour la pêche, les activités se chevauchent souvent et une bonne partie du produit de la pêche en provenance des territoires les plus reculés est également transportée par les airs. Le transport par hélicoptère n'est pas autorisé alors que cette solution serait pourtant plus économique, plus souple et plus efficace (charge utile supérieure) que l'hydravion.

La chasse au menu gibier est subdivisée en 16 domaines et les loyers perçus incluent souvent un droit de pêche. Le forfait inclut l'utilisation des bateaux et des chalets. Les terrains de chasse au petit gibier sont loués pour cinq ans et la rotation des locataires est assez lente, ce permet une gestion efficace et pérenne des ressources.

Pêche : comme la chasse, la pêche permet aux copropriétaires de la *sameige* de vendre des droits de pêche à la ligne. Le suivi précis des prises permet une gestion durable des stocks halieutiques. Les lacs comptent tous des hauts-fonds propices à la pêche à la truite. Les conditions sont tellement bonnes pour la reproduction de la truite qu'un suivi étroit des réserves est nécessaire pour éviter la surpopulation de cette espèce. La valeur des prélèvements annuels de poisson est estimée à quelque NOK 400 000. L'essentiel du poisson prélevé aux fins de valorisation économique sert de matière première à la fabrication d'une spécialité appelée *rakafisk* qui double la valeur du produit.

Les chalets situés sur le territoire de la *sameige* sont associés à l'activité cynégétique et piscicole. Le nombre de chalets et leur situation ne sont pas encore optimisés du point de vue de l'exploitation des ressources naturelles de la zone.



3 - Formulaire de description de projet

3.1 Le projet

Aperçu du projet de la Sameige de Mårfjell – Faits, finalité et justification du choix de la zone

Ces trente dernières années, la plupart des régions norvégiennes ont créé des zones protégées, telles que des parcs nationaux, des zones paysagères, des réserves naturelles, etc. La plupart de ces zones protégées sont situées sur des terres privées où des restrictions pèsent désormais sur l'exploitation de certaines ressources pourtant essentielles à l'agriculture de montagne. Ces ressources concernent essentiellement le pastoralisme, la chasse et la pêche. Même si, en pratique, l'exploitation reste dans une large mesure inchangée, les propriétaires se sont vu retirer le droit de décider comment exploiter leurs terres. Ce pouvoir est désormais entre les mains du niveau décisionnel et administratif territorial, voire souvent national.

Il est donc intéressant de s'attarder sur l'évolution de l'activité et sur son développement depuis le changement de statut des zones désormais protégées. La *sameige* de Mårfjell peut à cet égard être considérée comme exemplaire de ces évolutions.

Organisation, budget, emploi et bénévolat

Ce sont des fermiers de Tinn qui, dès 1904, ont créé la *sameige* pour « éviter la vente ou l'abandon, à des acheteurs extérieurs à la municipalité, des exploitations de montagne ». Au départ, les copropriétaires étaient au nombre de neuf mais, avec le temps, les propriétés ont subi un certain morcellement et ce sont ainsi 22 copropriétaires qui possèdent désormais entre un sixième de part et une part entière de la *sameige*. Six d'entre eux ne résident plus sur le territoire municipal. La moitié environ des copropriétaires peuvent être considérés comme des agriculteurs actifs. Seules deux parts sont demeurées indivises depuis la constitution de la *sameige*.

Le conseil d'administration de la *sameige* compte neuf membres (un pour chacune des parts d'origine). Suite à des difficultés (d'origine fiscale) dans la gestion de la *sameige* en tant qu'entreprise, une société par action unique a été fondée en 2006 pour gérer l'activité de la copropriété, dont le conseil d'administration est identique à celui de la *sameige*.

La *sameige* de Mårfjell emploie une personne à temps partiel pour l'administration, la comptabilité et la gestion du Mårfjellstugu. A part cela, la gestion des activités de la *sameige* repose sur l'effort individuel de chacun de ses partenaires, en ce qui concerne entre autres les chalets de montagne, dont l'entretien incombe à leurs propriétaires respectifs. La *sameige* prend à sa charge les dépenses en matériel et les coûts de transport tandis que la main-d'œuvre est fournie par chacun. Une bonne partie du bénéfice d'exploitation de chaque exercice est redistribué aux partenaires sous cette forme. Cette redistribution des bénéfices représente un complément de revenu considérable pour les copropriétaires.

En 2005, le chiffre d'affaires de la *sameige* a atteint NOK 1,2 millions. La majeure partie de cette somme provient des activités de chasse et de pêche (y compris la location des chalets et des bateaux, le surplus étant principalement apporté par la vente des droits de chasse et de pêche (hors location des chalets et des bateaux) et par la location des droits sur la chute d'eau (centrale hydroélectrique de Stegaros).

Jalons historiques (depuis la création du parc national)

- 1986 : Création du parc national de Hardangervidda ;**
- 1994 : Engagement du premier gestionnaire ;**
- 1998 : Nouvelle réglementation relative à la protection de l'environnement ;**
- 1998 : Le chiffre d'affaires de la sameige de Mårfjell dépasse NOK 1 million ;**
- 2003 : Ouverture de la centrale hydroélectrique de Stegaros.**

Autorités responsables du statut de protection

La *sameige* a déjà plus ou moins compris que des restrictions vont peser sur l'exploitation du territoire du parc national et de ses ressources. Ses membres ont le sentiment qu'il est très difficile d'assurer l'expansion et le développement économique de la zone et de ses activités dans ces conditions. Il s'agit essentiellement de difficultés pratiques avec les autorités de gestion du parc qui n'ont absolument aucune idée du

fonctionnement de l'activité de la zone protégée. Ce constat s'applique également aux territoires limitrophes de la zone protégée, ce qui crée d'énormes difficultés en termes de programmation à long terme de l'activité.

Par exemple :

L'obligation de renouvellement annuel des demandes de permis de circulation des véhicules à moteur (autoneiges et motoneiges, bateaux, avions, etc.). Elle est considérée comme une lourdeur bureaucratique inutile étant donné qu'en fin de compte, ce sont grosso modo les mêmes autorisations qui sont délivrées chaque année. Une question pertinente se pose en outre dans ce domaine : pourquoi le transport aérien n'est-il autorisé que par hydravion alors que l'hélicoptère serait plus économique, plus souple et plus efficace (charge utile supérieure).

Obtenir un permis de bâtir en montagne relève de la gageure, même lorsqu'il s'agit de rénover de vieux chalets de pierre. Il est de même extrêmement ardu d'obtenir un permis pour ajouter de petites constructions (toilettes extérieures, appentis, etc.) à un chalet de montagne existant. Une certaine souplesse dans ce domaine faciliterait l'optimisation de l'exploitation des ressources de la zone et réduirait l'usure du matériel (filets de pêche, moteurs hors-bord, etc.). Cette situation est source de longs débats stériles entre les parties que les acteurs de la *sameige* considèrent comme de l'obstruction. Des délais de trois à quatre ans avant qu'une décision soit prise sur les dossiers ne sont pas exceptionnels. Non seulement ces pratiques provoquent un agacement inutile mais elles emportent également des conséquences financières pour la *sameige*. A quoi il convient encore d'ajouter que si beaucoup de demandes sont satisfaites, elles ne le sont qu'à l'issue d'une procédure inutilement longue et tatillonne.

Autres intérêts

Au fil des ans, la *sameige* de Mårfjell a eu des entretiens avec ses voisins et sollicité des éclaircissements concernant diverses thématiques juridiques, dont la délimitation précise de son territoire. Toutefois, on ne peut affirmer que ces différends aient jamais entravé l'exploitation des ressources de la communauté.

Le maintien des pâturages et de la population de renne sauvage a été l'une des principales raisons de la création du parc national de Hardangervidda. L'appareil administratif de gestion du renne sauvage est imposant et réunit de nombreux représentants à la fois du secteur public et des autorités locales et des propriétaires terriens. Étant donné sa situation géographique au cœur du biotope du renne sauvage, la *sameige* est au centre de nombreux débats concernant la gestion de la harde. Cette situation a été source de confrontations avec acteurs tant publics que locaux. Ces différends ont entre autres porté sur les quotas de prélèvement (c'est-à-dire de chasse), au sujet desquels le point de vue de la Mårfjell n'a pas toujours été bien compris. On ne peut toutefois pas affirmer que la *sameige* ait subi une quelconque perte de revenus du fait de ces divergences de vue.

Pénurie de capitaux ?

Aucun déficit de capitaux n'a entravé l'exploitation de la zone.

Déficit de participation locale?

Le fonctionnement de la *sameige* de Mårfjell n'a souffert d'aucun défaut de participation. Au contraire, elle est considérée comme un acteur important et sérieux de l'exploitation de ressources importantes pour la municipalité. Le fait que la *sameige* soit souvent évoquée lorsque la situation de ses divers partenaires est abordée montre que la participation locale est importante.

Certains de ces défis/difficultés sont-ils spécifiquement liés à la situation de la zone en montagne ?

Il est clair que la plupart des conflits concernent la montagne et en particulier les zones situées à l'intérieur en ou bordure du parc national. Si le territoire et/ou les ressources de la *sameige* de Mårfjell s'étaient trouvés à l'extérieur du parc national, la plupart des questions juridiques la concernant seraient réglées à l'échelon local. On est en droit de penser que tant les délais de traitement des demandes que le sort qui leur est réservé seraient différents si la *sameige* se trouvait hors du territoire du parc national.

4 – Contexte politique et interventions publiques

Cadre politique pertinent pour le projet

CONTEXTE POLITIQUE ET COOPERATION PUBLIQUE

Emprises politiques et administratives :

L'agriculture de subsistance, dont relèvent la plupart des régions agricoles de montagne, doit faire face à des conditions économiques de plus en plus défavorables. Les exigences d'efficacité, la concurrence de l'agriculture industrielle, la concurrence internationale et le coût élevé de la vie en Norvège ont entraîné une diminution accélérée du nombre d'agriculteurs actifs en zone de montagne. La pression d'exploitation de ressources alternatives va-t-elle augmenter sous la menace d'une disparition de l'agriculture traditionnelle ? D'aucuns pensent que la solution réside dans l'exploitation du foncier pour la construction de nouveaux chalets. Toutefois, cette évolution ne va pas sans poser de problèmes pour ceux dont les ressources foncières se trouvent sur le territoire des parcs nationaux ou en bordure de celui-ci.

L'élaboration des règlements administratifs et leur renforcement sont confiés à des autorités gouvernementales et, en pratique, ce sont les gouverneurs de comté et les services de protection de la nature qui sont chargés de leur application. Certaines des missions y afférentes sont encore déléguées aux services municipaux. La centralisation de ces missions éloigne encore davantage les acteurs locaux de l'administration, ce que les propriétaires fonciers et les usagers considèrent comme problématique.

Questions financières

Subsides publics – autofinancement ?

La société ne bénéficie d'aucune aide publique directe (sa marge d'autofinancement est donc de 100 %) et elle souligne qu'elle n'a introduit aucune demande en ce sens.

Questions fiscales

Certains des copropriétaires ont éprouvé des difficultés pour faire reconnaître leur part des bénéfices de la *sameige* comme des dividendes de société, ce qui n'a pas été sans conséquences fiscales pour plusieurs d'entre eux. Une société par actions indépendante a donc été créée pour assurer la gestion quotidienne de la *sameige* et lever toute ambiguïté de ce point de vue.



**5 – Méthodologie de mise en œuvre locale/régionale
ou
Coopération et partenariat privé-public**

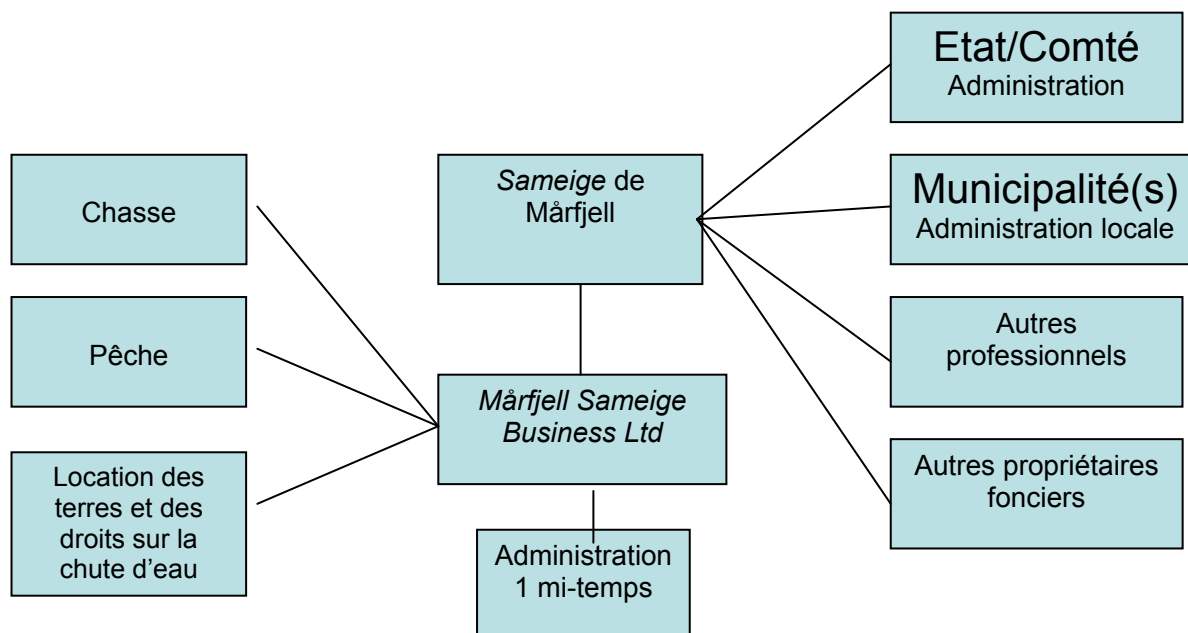
5.1 Coopération avec les acteurs de terrain

COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTEURS CONCERNES (PRIVES/PUBLICS)

Activité

Acteurs

Administration



6 - Evaluation des résultats locaux de l'activité

6.1 Efficacité du projet

Les objectifs ont-ils été atteints ?

La finalité première du projet était de maintenir les populations en zone rurale à travers l'exploitation des ressources naturelles tout en veillant à ce que les valeurs qui ont présidé à la création du parc national de Hardangervidda soient administrées de manière responsable et durable.

Les objectifs de la *sameige* de Mårfjell étaient de :

1. garantir avant tout que les propriétés terriennes ne seraient pas vendues à l'extérieur du village ;
2. fournir aux copropriétaires le levier économique le plus important possible afin d'équilibrer les bénéfices à court et long terme ;
3. apporter aux copropriétaires des bénéfices non économiques (pratique de la chasse et de la pêche, vie en plein air) importants pour le maintien de la population dans la zone de montagne.

Résultats atteints au regard des objectifs de la *sameige* de Mårfjell :

Le « foncier de montagne » reste entre les mains de propriétaires locaux de Tinn, c'est-à-dire que la majorité des copropriétaires de la *sameige* sont toujours domiciliés sur le territoire de la municipalité. On peut donc affirmer que, de ce point de vue, la finalité première a été réalisée. Même si tout ou partie de plusieurs parts de la *sameige* de Mårfjell ont récemment été vendues à des propriétaires extérieurs à la municipalité, rien n'indique que cette tendance en menace la pérennité, en tout cas à court terme.

La *sameige* de Mårfjell a enregistré un développement économique honorable ces dernières années, ce qui a permis de compenser la baisse de l'activité agricole traditionnelle grâce au supplément de rentrées issu de l'exploitation des ressources des terres isolées. La *sameige* a obtenu ce résultat en mettant l'accent non seulement sur la rentabilisation à long terme, mais aussi sur le développement durable à long terme, dont les contrats de location quinquennaux constituent un exemple.

Il n'en demeure pas moins que la *sameige* de Mårfjell n'est pas en mesure d'optimiser l'exploitation de ses ressources. Les copropriétaires considèrent par exemple que la rénovation de certains vieux chalets de pierre situés dans la montagne permettrait de mieux exploiter les ressources naturelles (cynégétiques et halieutiques) de la zone. Lorsque les conditions-cadres indispensables à l'exercice d'une activité ne peuvent être garanties au-delà d'un horizon annuel, il est difficile de développer de nouvelles opportunités.

L'administration nationale de tutelle du parc national ne saisit absolument pas les impératifs de développement de l'activité fondée sur l'exploitation des ressources naturelles du parc. Les pouvoirs publics nationaux doivent soit les comprendre, soit compenser financièrement les détenteurs d'intérêts économiques situés sur le territoire du parc pour le préjudice subi.

L'accès aisé (et pour beaucoup, gratuit) aux ressources de la chasse, de la pêche et des activités de plein air constitue une dimension importante du bien-être de la population et donc de son maintien dans la zone de montagne. Ces bénéfices sont bel et bien présents ici et contribuent largement à l'enracinement de la population locale dans son terroir. Il n'est toutefois pas possible actuellement de quantifier cet aspect.

Est-il possible de quantifier les résultats obtenus ?

Les résultats obtenus sont difficiles à quantifier. La *sameige* de Mårfjell a réussi à exploiter les ressources pour compléter significativement les revenus de bon nombre d'exploitations associées à la copropriété. Ceci dit, les membres de la *sameige* pensent qu'il reste une belle marge de progression en la matière sans pour autant remettre en cause la valeur environnementale de la zone.

Quels ont été les principaux artisans de cette réussite (ou les principaux responsables de l'échec) ?

En l'état actuel des choses, la *sameige* de Mårfjell ne peut être considérée ni comme une réussite ni comme un échec et il est donc difficile de répartir les responsabilités. Malgré une impression générale, au sein de la

sameige, de relations conflictuelles avec les autorités de gestion du parc naturel, les copropriétaires ont le sentiment d'avoir créé une activité financièrement viable fondée sur l'exploitation des ressources naturelles.

Il apparaît toutefois clairement qu'une véritable optimisation de l'exploitation des ressources sera un objectif difficile à atteindre.

Développer plus avant l'activité en zone protégée passe par un débat politique concernant le territoire dans son ensemble. Stabiliser la population en zone de montagne constitue un premier pas. S'il est reconnu que la réalisation de cet objectif passe par un développement accru ou une meilleure exploitation des ressources considérables de la montagne, il est indispensable de faire évoluer la vision actuelle des autorités en charge de la gestion des zones

p



rotégées.